

Conférence mondiale sur le financement de la protection sociale

Bruxelles, 17-18 septembre 2018

Rapport final de la conférence

Résumé analytique

Des régimes de protection sociale bien conçus sont des outils essentiels pour éliminer la pauvreté, ainsi que des facteurs moteurs pour relancer l'emploi, stimuler le développement des compétences et soutenir une croissance et un développement économiques universels¹. Toutefois, bien que la protection sociale ait été consacrée comme un droit humain il y a quelques décennies², l'Organisation internationale du Travail (OIT) signale que plus de la moitié de la population mondiale n'est pas couverte d'une façon ou d'une autre par un régime de protection sociale et que moins de 30% des citoyens du monde bénéficient d'une protection sociale complète³. Outre la faible couverture de la protection sociale, l'insuffisance des prestations est également un problème majeur dans bien des pays, compromettant ainsi la possibilité de nombreuses personnes de vivre dans la dignité.

Sur le plan international, l'extension de la protection sociale suscite depuis quelques années un regain d'intérêt de plus en plus marqué, comme en témoigne tout particulièrement l'adoption des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030; toutefois, il reste à définir comment cette extension de la protection sociale sera financée, et par qui, car cette question a été assez peu évoquée dans les débats internationaux. De surcroît, dans de nombreux pays, les systèmes de protection sociale ont subi de considérables réductions ces dernières années, souvent au motif que les régimes de protection sociale ne sont pas financièrement accessibles.

C'est dans ce contexte que la Confédération syndicale internationale, en partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert et Solidarité Mondiale, ont décidé d'organiser une Conférence mondiale sur le financement de la protection sociale, les 17-18 septembre à Bruxelles. La conférence a réuni plus de 100 participants et participantes issus des syndicats, de la société civile, du milieu universitaire, des groupes de réflexion, des organisations internationales et des gouvernements à travers le monde pour identifier les difficultés que présente le financement de la protection sociale et réfléchir aux solutions disponibles aux niveaux national et international. Les participants ont discuté des méthodes permettant de trouver les ressources financières adaptées pour procéder aux réformes de protection sociale, examiné les différents modes de financement de ces réformes aux plans national et international et recensé les possibilités de poursuivre le

¹ Voir le Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 du Bureau international du Travail (BIT); Commission européenne (2013), *Evidence of Demographic and Social Trends: Social policies' contribution to inclusion, employment and the economy*; BIT (2011), *Travail décent et économie informelle*; Hemerijck (2012), *Changing Welfare States*

² Assemblée générale des Nations unies (10 décembre 1948), Déclaration universelle des droits de l'homme

³ OIT (2017) [Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019](#)

travail en commun afin de promouvoir et de mettre en œuvre un financement suffisant et durable pour offrir des régimes de protection sociale universels.

Le compte rendu de la conférence présente le contexte du débat, un résumé des informations exposées et des messages résultant des débats, ainsi que les conclusions principales de la discussion.

Globalement, les participants ont attiré l'attention sur le fait que le financement de la protection sociale était économiquement réalisable dans la grande majorité des pays et que les gouvernements disposaient de différentes options leur permettant de créer une réserve budgétaire pour mettre en place des systèmes de protection sociale complets. Par conséquent, la protection sociale apparaît comme une question de volonté politique. Les participants ont évoqué diverses manières de créer cette réserve budgétaire: développer davantage les formes de fiscalité progressive, lutter contre l'évasion fiscale et les mécanismes répréhensibles de fraude fiscale grâce à un renforcement de la transparence financière et des mesures d'application et demander aux employeurs de payer leur juste part de contributions à la sécurité sociale. En outre, les participants ont souligné le rôle coopératif que la communauté internationale peut jouer, et devrait jouer, pour aider les pays à faible revenu à réaliser des investissements sociaux nécessaires, en veillant à attribuer l'aide au développement de manière plus ciblée et éventuellement en prévoyant un fonds mondial de protection sociale. Néanmoins, les participants se sont accordés à dire qu'un tel soutien ne devait pas empêcher les États d'instaurer leurs propres bases de financement nationales pour garantir un financement suffisant et prévisible des régimes de protection sociale sur le long terme.

Les participants ont rappelé que l'élargissement de la couverture des régimes de protection sociale à des personnes qui en sont exclues, notamment les travailleurs de l'économie informelle et les personnes vivant dans les zones rurales, est indispensable tant sur le plan juridique – la protection sociale est un droit humain – que d'un point de vue moral – nous ne laisserons personne pour compte. En outre, il permettrait de renforcer le revenu de base, d'améliorer la stabilité financière des systèmes de protection sociale et de réduire l'incidence globale de l'économie informelle. Dans la même logique, les participants ont indiqué que la protection sociale devrait être fermement rattachée à un programme plus général en faveur du travail décent, pour veiller à ce que les travailleurs faiblement rémunérés ou occupant des emplois précaires bénéficient d'une couverture de protection sociale, et aussi pour renforcer la base de financement de la protection sociale. À cet égard, il est nécessaire de respecter la liberté syndicale et le droit de négociation collective, de garantir des salaires minimums décents, de renforcer la sécurité de l'emploi et de s'assurer que les employeurs versent des contributions comparables à tous leurs travailleurs.

Pour finir, les participants à la conférence ont mis l'accent sur l'importance des alliances stratégiques pour militer et négocier en faveur de réformes de la protection sociale, en particulier entre les syndicats, les organisations de la société civile, les universitaires et les groupes de réflexion. De tels partenariats sont indispensables pour générer le dynamisme politique nécessaire aux réformes, exiger la reconnaissance du rôle spécifique que ces organisations devraient jouer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de protection sociale, et peuvent également donner plus de poids aux éléments de base permettant de soutenir les activités de sensibilisation.

Session 1: Identifier le coût de la réforme de la protection sociale et les difficultés liées à un financement durable

La première session de la conférence avait pour but d'identifier les lacunes existant dans les régimes de protection sociale actuels, d'estimer le coût de l'élargissement des systèmes de protection sociale et de déceler les obstacles fondamentaux à un financement durable et suffisant de la protection sociale.

Les gouvernements et les institutions internationales citent souvent les coûts de la protection sociale comme étant l'une des raisons principales de sa couverture limitée. Souvent, une marge de manœuvre budgétaire réduite, surtout dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, rend difficile l'extension de la protection sociale. Cependant, les exposés ont indiqué que l'élargissement de la protection sociale pouvait être financièrement accessible, y compris dans les pays en développement. **Mira Bierbaum** a présenté l'indice du socle de protection sociale de la Fondation Friedrich Ebert (FES), qui évalue les difficultés des systèmes de protection sociale à assurer une protection contre les risques principaux, et détermine le montant des ressources nécessaires à une couverture complète et à des prestations suffisantes. Les résultats montrent que, à court terme, 71 pays pourraient mettre en place des socles de protection sociale en consacrant un maximum de 2% de leur PIB à la protection sociale. Cinquante-quatre autres pays devraient y consacrer moins de 6% et seulement 13 États ne seraient probablement pas en mesure de fournir des socles de protection sociale à tous leurs citoyens en ne s'appuyant que sur des ressources nationales, car ils devraient augmenter les dépenses d'au moins 10% de leur PIB⁴.

Même si l'indice du socle de protection sociale peut fournir une première indication sur les types de régimes de protection sociale qui requièrent des investissements et sur l'ampleur des dépenses nécessaires dans un pays donné, il est aussi indispensable de mener des analyses plus détaillées à l'échelle nationale. **Carolina Dantas**, de la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA) a présenté plusieurs études de faisabilité du financement réalisées en Argentine, au Chili, en Colombie, au Costa Rica et en République dominicaine. De telles études sont importantes pour mieux déterminer quels types de régimes nécessitent plus de financement afin de couvrir les personnes qui sont toujours exclues de la couverture de la protection sociale, et pour réfléchir à l'organisation des régimes de protection sociale et à la provenance de leur financement. Certaines de ces études ont montré qu'il était possible de trouver des ressources en luttant contre les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la corruption – et en augmentant les revenus issus des contributions.

Lors de la discussion suivante, les intervenants et intervenantes ont attiré l'attention sur les lacunes actuelles de la protection sociale et sur la nécessité d'y remédier. Certains groupes risquent d'être exclus des systèmes de protection sociale de manière disproportionnée, en particulier dans le cas des régimes contributifs, comme l'a fait remarquer **Francesca Bastagli**, de l'Overseas Development Institute. Lorsque l'accès à la protection sociale est étroitement lié à une carrière professionnelle, les travailleurs de l'économie informelle et les personnes qui sont incapables de travailler sont rarement couverts, car ils ne parviennent généralement pas à cotiser à des régimes de protection sociale contributifs. Dans le cas de systèmes de sécurité sociale participatifs, les femmes sont également moins souvent couvertes du fait de leur taux d'emploi plus faible et de leurs interruptions de carrière plus longues et plus fréquentes en raison des soins qu'elles prodiguent; elles ont ainsi plus de difficultés à satisfaire aux conditions de contribution⁵. Un système complémentaire qui associe protection sociale contributive et non contributive peut assurer une couverture universelle et un financement équitable. Francesca Bastagli a également souligné le problème persistant de la forte dépendance de certains pays à l'égard de l'aide à la protection sociale financée par des bailleurs de fonds, ajoutant que les États doivent absolument renforcer leurs propres capacités à affecter des ressources nationales à un financement suffisant et prévisible sur le long terme.

Plusieurs participants, dont **Hilma Mote**, du Réseau de recherche africain sur le travail, ont mentionné le problème d'une affectation trop ciblée des programmes d'aide sociale, pour des motifs économiques. D'après Hilma Mote, les programmes ciblés ne sont pas efficaces pour atteindre les personnes qui ont

⁴ Bierbaum, M., Schildberg, C. & Cichon, M. (2017), [Social Protection Floor Index Update and Country Studies](#)

⁵ BIT (2016), [Les Femmes au Travail, Tendances 2016](#)

besoin de soutien, et elle a cité le programme de protection sociale universelle mis en place en Namibie, le *Basic Income Grant* (allocation de revenu de base). Elle a expliqué en quoi ce programme était économiquement réalisable et précisé qu'il donnait de meilleurs résultats pour réduire la pauvreté et accroître l'emploi; toutefois, il n'a pas été reconduit pour des raisons politiques. Hilma Mote a ajouté que la gestion des allocations accordées sous condition de ressources pouvait être onéreuse, qu'elle risquait de laisser de côté de nombreuses personnes qui devraient bénéficier de ces allocations et qu'elle était susceptible, à long terme, de compromettre l'adhésion populaire et politique à l'égard de l'extension de ces programmes⁶.

Guillermo Zuccotti, de CGT-RA Argentine, a indiqué que les dépenses sociales subissaient d'importantes réductions dans son pays depuis quelques années au titre de l'austérité, parallèlement à des mesures qui affaiblissaient la sécurité de revenu des travailleurs sur le marché du travail. En effet, de nombreux États, parmi lesquels l'Argentine, ont pris des mesures pour durcir les critères d'accès aux prestations et services, réduire les niveaux des prestations et geler leur indexation, entraînant une perte de valeur dans le temps, une hausse excessive des obligations de contribution et/ou une diminution de la durée des prestations. En plus de ces réformes, l'augmentation des formes atypiques d'emploi et les réformes gouvernementales visant à accroître la flexibilité du marché du travail ont également eu des conséquences négatives sur la couverture de la protection sociale des travailleurs dans bien des pays⁷. Guillermo Zuccotti a également rappelé que la protection sociale financée par les impôts permettait souvent de compenser des salaires extrêmement faibles, qui ne sont ni justes ni financièrement durables. Le rôle important des syndicats pour organiser les travailleurs et négocier l'amélioration des salaires et des conditions de travail a également été évoqué.

Par ailleurs, il est nécessaire de tenir compte des tendances démographiques et macroéconomiques plus générales qui risquent de compliquer un financement durable à long terme dans certains pays. Ce point a été développé par **Plamen Dimitrov**, du CITUB, Bulgarie: dans de nombreux pays, la baisse de la proportion de la population en âge de travailler par rapport aux personnes âgées, parallèlement à la hausse de la demande de prestations de protection sociale telles que les retraites et la santé, exerce une pression sur la pérennité des régimes de protection sociale. C'est pourquoi il faut chercher comment adapter les systèmes de protection sociale de sorte que la dette ne pèse pas sur les générations futures, tout en veillant à maintenir un niveau suffisant de protection sociale. Plamen Dimitrov a également insisté sur la nécessité de définir des mesures de financement progressives, car les impôts forfaitaires et le recours aux taxes sur la valeur ajoutée (TVA) pratiqués en Bulgarie ont eu un effet régressif, qui a pénalisé de manière disproportionnée les foyers à faible revenu.

Plusieurs participants ont longuement discuté des difficultés liées à l'économie informelle. En outre, alors que dans bien des régions du monde, ces dernières décennies ont été marquées par une croissance de l'économie informelle, de nombreux gouvernements n'ont pas adopté les mesures nécessaires pour ajuster leur système de protection sociale et garantir la protection des travailleurs concernés. **Umesh Chandra Upadhyaya**, de GEFONT Népal, a évoqué le cas du Népal, qui se caractérise par une importante économie informelle et par le manque de nombreuses protections de base. L'économie informelle pose un problème, à la fois du côté de la base de financement de la protection sociale, étant donné que les travailleurs informels ne sont souvent pas en mesure de contribuer à la sécurité sociale ni à l'assiette fiscale générale, et du côté de la demande de prestations d'aide sociale. Il est indispensable de soutenir la formalisation de ces travailleurs et d'améliorer les régimes de sécurité sociale afin qu'ils intègrent mieux les travailleurs de

⁶ Kidd, S. (2015), [The Political Economy of 'Targeting' of Social Security Schemes](#)

⁷ Voir, par exemple, CSI (2017), [L'avenir du travail](#)

l'économie informelle. Les syndicats népalais sont parvenus à faire pression en la matière dans le cadre de la réforme la plus récente de la protection sociale. La nouvelle loi sur la sécurité sociale, adoptée en novembre 2017, stipule que les travailleurs/euses de l'économie informelle peuvent adhérer au système. Umesh Chandra Upadhyaya a précisé qu'il était important que les employeurs cotisent suffisamment pour la protection sociale et qu'il convenait d'élargir l'assiette fiscale et de lutter contre l'évasion fiscale.

L'aggravation des lacunes de la couverture de protection sociale due au changement du monde du travail a fait l'objet d'une discussion approfondie entre plusieurs participants. **Fabio Duran**, de l'Organisation internationale du travail, a évoqué l'intensification des pressions financières sur les systèmes de protection sociale dans le contexte de l'évolution des marchés du travail – en particulier le phénomène croissant des formes de travail atypiques. Nombre de régimes classiques de protection sociale, surtout ceux financés par des cotisations, excluent les travailleurs indépendants et les salariés qui disposent de contrats à court terme. Même si ces travailleurs atypiques ont la possibilité d'adhérer volontairement aux régimes classiques de protection sociale, cela ne répond pas à la question de la prise en charge des cotisations des employeurs. Les personnes disposant de contrats d'emploi à court terme et/ou à temps partiel sont aussi confrontées au problème de cotisations moins régulières, ce qui entraîne une participation totale moins importante, mais aussi une plus forte demande de prestations. Enfin, la mondialisation, l'automatisation, la numérisation et les efforts de décarbonisation, lorsqu'ils ne sont pas organisés correctement, peuvent conduire à des pertes d'emploi dans certains secteurs, ce qui augmente encore la demande de protection sociale. Fabio Duran a abondé dans le sens des présentations précédentes, en confirmant que le coût du financement des régimes de protection sociale n'était pas insurmontable, et en annonçant que, d'après les estimations de l'OIT, avec 2 à 6% du PIB mondial, il était possible de prendre en charge tous les coûts d'une protection sociale complète pour l'ensemble de la population mondiale⁸. Il a également mentionné les outils que l'OIT a mis au point pour permettre aux gouvernements et aux partenaires sociaux d'estimer le coût de l'extension de la protection sociale et d'identifier les sources financières possibles pour assurer la protection sociale, notamment le protocole d'évaluation rapide de l'OIT et le calculateur des coûts de l'OIT.

Pour conclure, plusieurs participants ont abordé la question des revenus limités du gouvernement, notamment Mira Bierbaum, qui estime qu'il est difficile de financer durablement l'extension de la protection sociale dans certains pays, en particulier les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces revenus limités sont imputables à divers facteurs: infrastructures financières limitées, bas salaires, qui accentuent la difficulté à cotiser, et niveaux élevés d'informalité, qui empêchent la hausse des impôts sur les revenus⁹. Hilma Mote a évoqué le cas de la Namibie, qui a mis en place une augmentation des taxes à la consommation et un impôt sur les matières premières brutes, et qui a redirigé le budget initialement consacré à la défense vers le financement de l'extension de la protection sociale. Un autre facteur qui rend la situation complexe est la fréquence de la fraude fiscale qui entraîne des pertes considérables pour le gouvernement. Les capacités budgétaires limitées des pays les moins développés représentent un enjeu particulier, surtout pour les pays qui risquent d'être confrontés à des chocs économiques ou à des catastrophes naturelles imprévisibles, à l'origine d'une hausse soudaine de la demande de protection sociale, et qui disposent de moyens restreints pour y répondre efficacement¹⁰. Cela montre qu'il est nécessaire de prévoir d'augmenter les revenus et de faire appel à des sources internationales d'aide pour faire face à ces difficultés de financement. De même, les politiques doivent prévenir et atténuer l'impact

⁸ BIT (2008), [Can low-income countries afford basic social security?](#)

⁹ De Schutter, O. & Sepúlveda, M. (2012), [Underwriting the Poor: A Global Fund for Social Protection](#),

¹⁰ De Schutter, O. & Sepúlveda, M. (2012), [Underwriting the Poor: A Global Fund for Social Protection](#); Fonds monétaire international (FMI), OCDE, Nations unies et Banque mondiale (2011), [Supporting the Development of More Effective Tax Systems, A Report to the G20 Development Working Group](#)

des chocs économiques et environnementaux susceptibles d'accroître la demande de protection sociale, sous la forme de mesures de transition juste, par exemple.

Conclusions principales:

- Dans la grande majorité des pays, il est possible de financer des régimes de protection sociale appropriés et complets. C'est essentiellement une question de volonté politique.
- L'extension de la protection sociale n'est pas forcément très coûteuse, et peut même être autofinancée dans certains cas. À court terme, 71 pays pourraient établir des socles de protection sociale pour tous en allouant 2% supplémentaires, voire moins, du PIB.
- Il existe plusieurs outils pour aider les syndicats et d'autres parties prenantes à définir les coûts de la réforme, notamment l'indice du socle de protection sociale et le calculateur des coûts de l'OIT.
- Il est possible d'instaurer des régimes de protection sociale universels en utilisant plusieurs méthodes de financement conjuguant régimes contributifs et non contributifs.
- Dans certains pays, il est nécessaire d'augmenter les revenus du gouvernement pour assurer le financement de la protection sociale.
- **Il est indispensable d'étendre** l'accès de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses informels tout en soutenant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
- L'extension de la protection sociale doit s'inscrire dans la perspective plus générale du travail décent, plus précisément la lutte contre les formes de travail précaires et atypiques et la garantie de salaires décents.

Session 2: Étendre et financer la protection sociale à l'échelle nationale

Les recettes fiscales générales des gouvernements varient énormément d'un pays à l'autre, tout comme la part que les autorités décident de consacrer à la protection sociale. Une grande partie de ces fluctuations peuvent s'expliquer par des choix politiques relatifs à la mobilisation des ressources et par la volonté politique de les allouer à la protection sociale. Nombre de pays décident de ne pas utiliser des sources de financement qui pourraient être consacrées à l'extension de la marge budgétaire pour la protection sociale. Isabel Ortiz a présenté plusieurs méthodes à la disposition des gouvernements pour accroître la réserve budgétaire dédiée à la protection sociale: la redistribution des dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales et l'élimination de la fraude fiscale ou des flux financiers illicites, l'extension de la couverture de l'assurance sociale et des contributions, la négociation de l'aide au développement, l'utilisation des réserves budgétaires et des réserves de devises, l'emprunt ou la restructuration de la dette existante, et l'adoption d'un cadre macroéconomique plus souple¹¹.

Les participants ont mis en avant l'utilité d'augmenter les recettes fiscales en élevant les taux d'imposition et en élargissant l'assiette fiscale. **Liz Nelson**, du Réseau pour la justice fiscale, a rappelé plus particulièrement l'importance d'une fiscalité progressive – qui veille à ce que les personnes qui sont en mesure de payer le plus d'impôts payent effectivement le plus. Il peut être envisagé de mettre en place ou d'augmenter les impôts progressifs sur le revenu du travail, les impôts sur les sociétés, les taxes sur les ressources naturelles, l'impôt sur les plus-values et/ou la taxe sur les transactions financières, de même qu'il conviendrait de réfléchir à la réduction des exonérations fiscales régressives. Isabel Ortiz a cité l'exemple du Brésil qui, en 2016, a recueilli en moyenne 20 milliards USD de recettes supplémentaires grâce

¹¹ Ortiz, I., Cummins, M. et Karunanethy, K. (2017), [Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries](#)

à l'utilisation d'une taxe novatrice sur les transactions financières concernant les actions, les obligations et d'autres instruments financiers¹². Pour d'autres États, la hausse des droits de douane à l'importation et à l'exportation peut aussi constituer une option viable. Certains participants, dont Hilma Mote, ont fait remarquer que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pouvait également permettre d'élargir l'assiette fiscale, surtout pour atteindre les personnes de l'économie informelle. Néanmoins, il faut tenir compte de ses effets régressifs.

L'adoption de mesures destinées à combattre l'évasion fiscale, les mécanismes répréhensibles de fraude fiscale et les flux financiers illicites grâce à un renforcement de la transparence financière et des mesures d'application pourrait également accroître considérablement les recettes des gouvernements, comme l'ont souligné Liz Nelson et d'autres participants. Le Réseau pour la justice fiscale a, pour sa part, estimé que les pertes fiscales dues à l'évasion fiscale et aux pratiques de transfert de bénéfices des entreprises multinationales étaient supérieures à 2% du PIB dans plusieurs pays, dont le Kenya, la Tunisie et le Costa Rica, à 4% dans des pays comme la Zambie, l'Argentine et le Pakistan, et à 6% au Tchad¹³. Selon les estimations de l'OCDE, à l'échelle planétaire, l'évasion fiscale coûterait chaque année 600 milliards USD, et les pays en développement perdraient près de trois fois la somme qu'ils reçoivent en aide au développement à cause de l'évasion fiscale¹⁴. Le FMI a signalé que les paradis fiscaux absorbaient jusqu'à 10% du PIB mondial¹⁵. Un rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites de l'Union africaine a prudemment estimé que les flux financiers illicites en provenance d'Afrique représentaient 50 milliards USD par an¹⁶. De plus, les participants ont indiqué que la lutte contre la corruption était indispensable pour restaurer la confiance à l'égard des institutions publiques, garantir que l'argent dédié à la protection sociale était effectivement utilisé à cette fin, et assurer le bon fonctionnement des services sociaux.

L'utilisation des cotisations de sécurité sociale pourrait également permettre d'augmenter les recettes pour financer la protection sociale sans exercer de pression sur les budgets des gouvernements. Le recours à un financement s'appuyant sur des cotisations varie fortement d'un pays à l'autre, certains employant exclusivement les contributions pour le financement, alors que d'autres s'en servent à peine. Certains pays ont récemment réformé leurs structures de contribution, dans certains cas au détriment des travailleurs et de la pérennité du financement de la protection sociale. **Bogdan Hossu**, de Cartel-Alfa Roumanie, a mentionné le récent changement du système de contribution de la sécurité sociale en Roumanie, qui a réduit les contributions versées par les employeurs, dans l'objectif de diminuer les coûts du travail et de stimuler l'embauche, tout en augmentant très fortement les contributions des travailleurs, qui sont passées de 7 à 35%. Or, cette réforme n'a pas produit les résultats escomptés: le marché du travail n'est pas devenu plus compétitif et les employeurs n'ont pas embauché davantage de travailleurs. Au lieu de cela, la réforme a pénalisé financièrement les travailleurs, qui étaient déjà nombreux à percevoir des salaires très faibles, et a considérablement réduit la base de financement de la protection sociale. Les participants ont rappelé qu'il était indispensable de veiller à ce que les employeurs paient leur juste part de contributions. Ils ont également précisé que les gouvernements devaient être particulièrement vigilants à l'égard de la difficulté qu'éprouvent les travailleurs faiblement rémunérés, les travailleurs occupant des emplois atypiques et les travailleurs informels à payer les cotisations de sécurité sociale.

¹² BIT (2016), [Delivering Social Protection for All](#)

¹³ Voir Réseau pour la justice fiscale (2017) *Annual Tax Losses via Profit Shifting of Multinational Enterprises*

¹⁴ Cobham, A. (2017), [Estimating tax avoidance: New findings, new questions](#); Gurría, A. (2008) [The global dodgers](#)

¹⁵ FMI (2018) [Piercing the Veil](#)

¹⁶ [Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique](#) (2017)

Dans ce contexte, **Owen Tudor**, de la Confédération des syndicats britanniques *Trades Union Congress*, note que l'augmentation des formes de travail atypiques dans certains pays a gravement porté préjudice aux contributions à la sécurité sociale, du fait que les employeurs sont souvent exonérés de contributions pour certaines catégories de travailleurs (par exemple les travailleurs indépendants rattachés à une entreprise, les travailleurs intérimaires, etc.), et a également généré une hausse de la demande d'aide sociale. Il serait réalisable d'élargir considérablement la couverture de la protection sociale et de renforcer la base de financement en limitant la possibilité des employeurs de recourir aux formes de travail atypiques et en leur faisant assumer la responsabilité de verser des contributions comparables pour tous les types de contrat. En outre, étant donné que les travailleurs à faible revenu ou ayant un contrat précaire ne vont probablement pas générer suffisamment de revenus pour satisfaire aux conditions de contribution, il conviendrait, dans certains cas, d'opter pour des contributions subventionnées par les employeurs ou le gouvernement.

Donner la possibilité aux travailleurs de l'économie informelle de verser des contributions de sécurité sociale peut leur faciliter l'accès à ces protections indispensables, tout en renforçant la base de financement des régimes de sécurité sociale et en favorisant la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, conformément à la Recommandation n°204 de l'OIT. **Francisca Jiménez**, de la CASC-République dominicaine, a présenté le programme AMUSSOL, organisé par des syndicats, qui a permis à des travailleurs atypiques exclus des régimes de sécurité sociale officiels d'accéder à la protection sociale en versant des contributions volontaires. Bien que le gouvernement dominicain ne garantisse pas l'accès à la protection sociale aux personnes actives dans l'économie informelle (environ 50 % de la population), AMUSSOL offre une solution innovante en agissant comme « employeur virtuel » afin de garantir à ces personnes l'accès à la sécurité sociale. Les affiliés versent leurs contributions mensuelles à AMUSSOL, qui les transfère au Trésor public. Ils deviennent ainsi membres du SDSS (Système dominicain de la sécurité sociale) et ont accès à l'assurance familiale santé, au fonds de pension et à l'assurance contre les accidents du travail. En 2017, AMUSSOL a déjà permis à 60 000 personnes d'avoir accès à la protection sociale, dont près de 40 % sont des femmes. Selon AMUSSOL, la promotion de l'égalité des genres entre les travailleurs et les travailleuses est essentielle. C'est pourquoi, AMUSSOL organise régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'intention des femmes occupant un emploi précaire, notamment les travailleuses domestiques, afin qu'elles adhèrent à ce système innovant. Ce programme a également favorisé la transition des travailleurs vers l'économie formelle, afin qu'ils puissent accéder aux régimes de sécurité sociale officiels¹⁷. Cette expérience montre que de nombreux travailleurs de l'économie informelle souhaitent cotiser et avoir accès à une protection sociale. Par ailleurs, **Sulistri Afrileston**, de KSBSI Indonésie, a expliqué comment le gouvernement indonésien avait étendu la protection sociale aux travailleurs sans couverture sociale en mettant en place un système de 'carte à puce'. Ce système a contribué à réduire la proportion de l'économie informelle dans le pays et a considérablement amélioré la sécurité de revenu pour de nombreux Indonésiens. En parallèle, le gouvernement indonésien a encouragé la formalisation du travail en demandant aux employeurs de déclarer leurs travailleurs.

Conclusions principales:

- Le renforcement d'une fiscalité progressive et la lutte contre l'évasion fiscale grâce à un renforcement de la transparence financière et des mesures d'application permettraient de combler les lacunes budgétaires. Seulement 0,23% du PIB mondial suffirait à instaurer des socles

¹⁷ Soudarité mondiale (2016), [AMUSSOL: l'accès à la sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle en République dominicaine](#)

de protection sociale pour la population de toute la planète, alors qu'à l'heure actuelle environ 10% du PIB mondial sont bloqués dans des paradis fiscaux.

- Il est primordial de veiller à ce que les employeurs paient leur part de contributions à la sécurité sociale pour garantir un financement suffisant et juste en matière de protection sociale.
- La lutte contre le travail précaire peut renforcer la base de financement des régimes de protection sociale et les recettes fiscales en général, tout en améliorant la sécurité de revenu des travailleurs et des travailleuses et en réduisant la demande d'aide sociale.
- L'extension de la couverture de la protection sociale à l'économie informelle peut apporter une protection vitale aux travailleurs concernés, contribuer à renforcer la base de financement de la protection sociale et favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Session 3 : Soutien international au financement de la protection sociale

Malgré toutes les mesures envisageables à l'échelon national pour étendre la marge budgétaire en faveur de la protection sociale, certains pays peuvent encore rencontrer des difficultés pour recueillir eux-mêmes assez de recettes publiques afin de fournir une protection sociale appropriée. L'indice du socle de protection sociale de la Fondation Friedrich Ebert (FES) estime, par exemple, que 13 pays devraient réaffecter un montant exceptionnellement élevé de ressources nationales à la protection sociale – 10% ou plus de leur PIB – pour mettre en place des socles de protection sociale universels¹⁸. Dans de telles situations, il conviendrait d'envisager un soutien de la part d'organisations de développement, d'institutions financières internationales, d'organisations régionales et/ou d'autres instances internationales pour soit fournir une aide financière directe destinée à remédier au manque de moyens, soit soutenir ces pays alors qu'ils recherchent une façon de combler ces déficits de financement. Cette session portait sur la manière dont la communauté internationale peut soutenir un financement de la protection sociale suffisant et durable.

Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation et actuellement membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, a proposé un nouveau mécanisme international de financement pour aider les États à élargir leurs régimes de protection sociale grâce à un Fonds mondial pour la protection sociale¹⁹. Un fonds de ce type pourrait soutenir le financement de la protection sociale dans des pays à faible revenu où, outre les contraintes liées aux ressources limitées, de grands pans de la population risquent de subir les mêmes chocs économiques et environnementaux, entraînant des demandes subites de protection sociale et une diminution des recettes publiques. De surcroît, le fonds mondial pourrait aider les gouvernements nationaux à financer la protection sociale si les coûts dépassent les capacités du budget de l'État. Le fonds aurait deux missions: l'une (nouveau mécanisme financier) consisterait à aider les pays dont les ressources maximales disponibles ne sont pas suffisantes pour mettre en place des socles de protection sociale pour tous, et l'autre s'orienterait sur une réassurance en vue d'aider les pays dont le système de protection sociale est affaibli par une demande soudaine et excessive. Les participants ont accueilli favorablement cette idée et ont proposé de poursuivre la discussion sur la manière dont ce fonds pourrait être organisé dans la pratique, en soulignant la nécessité de garantir une organisation transparente et la participation d'acteurs multiples à la gouvernance du fonds.

¹⁸ Bierbaum, M., Schildberg, C. & Cichon, M. (2017), [Social Protection Floor Index Update and Country Studies](#)

¹⁹ Pour plus de détails, consulter: De Schutter, O. & Sepúlveda, M. (2012), [Underwriting the Poor: A Global Fund for Social Protection](#)

En plus de l'idée d'un nouvel instrument de financement international, les participants ont discuté de la façon d'améliorer l'utilisation de l'aide au développement existante pour contribuer au financement de régimes de protection sociale adaptés et complets. Dans bien des cas, une telle aide est souvent utilisée pour soutenir des projets de protection sociale de petite ampleur et des régimes fortement ciblés au lieu d'appuyer la mise en place de systèmes complets de protection sociale. En outre, très souvent, l'aide au développement n'est pas utilisée au maximum de ses capacités car une partie disproportionnellement faible de cette aide au développement a été affectée à la protection sociale²⁰. **Juergen Hoehmann**, de la Commission européenne, a reconnu qu'actuellement seulement 1% du budget de l'UE destiné au développement était alloué à la protection sociale. Il a ensuite présenté la modalité d'aide que privilégie la Commission européenne, consistant à apporter une aide financière et technique par l'intermédiaire d'un appui budgétaire. L'appui budgétaire est un transfert direct de fonds sur le budget général ou sectoriel d'un pays partenaire, et il peut servir à soutenir les priorités nationales, y compris une meilleure mise en œuvre des politiques et des programmes déjà en place. Dans le domaine de la protection sociale, où l'appui budgétaire en est toujours à ses balbutiements, certaines premières expériences d'appui budgétaire en faveur de la protection sociale montrent des résultats encourageants pour ce qui est de l'élargissement de la couverture de la protection sociale, l'amélioration du dialogue politique sur la protection sociale entre parties prenantes et l'amélioration des résultats sociaux, comme la réduction de la pauvreté²¹. Juergen Hoehmann a attiré l'attention sur l'utilité des partenariats entre les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, ce que la Commission européenne encourage également.

Cependant, pour **Bénédicte Fonteneau**, de l'université catholique de Louvain, bien que l'aide au développement soit un catalyseur du financement de la protection sociale à court et à moyen terme, ce qui donne le temps aux gouvernements nationaux de renforcer leur capacité à financer la protection sociale de manière autonome, il est important que les États, à long terme, assurent un financement adapté et prévisible au niveau national. D'après Bénédicte Fonteneau, l'expérience a montré que cela était possible dans les pays à faible revenu, comme le Sénégal. Des améliorations peuvent également être apportées à la façon dont les sommes de l'aide publique au développement sont dépensées, une part relativement élevée étant utilisée pour les réserves de devises ou pour éponger les dettes alors que seulement une faible proportion est consacrée à la protection sociale et aux soins de santé.

Par ailleurs, les participants ont évoqué le rôle que peuvent jouer les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement. Elles peuvent également apporter une aide capitale aux pays qui rencontrent des difficultés financières en leur prêtant des ressources à des conditions plus favorables que sur les marchés financiers. Dans certains cas, les institutions financières internationales ont fourni une assistance technique à des États pour les aider à mettre en place ou à réformer les programmes de protection sociale. **Anush Bezhanyan**, de la Banque mondiale, a donné plusieurs exemples de soutien accordé par la Banque mondiale à des États dans le but d'améliorer la couverture et l'efficacité des programmes de protection sociale, de faciliter le recouvrement des impôts et l'élaboration d'une fiscalité progressive pour financer les programmes de protection sociale, et d'aider à établir les structures administratives chargées de gérer les régimes de protection sociale et les systèmes de paiement.

²⁰ Ortiz, I., Cummins, M. et Karunanethy, K. (2017), [*Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries*](#)

²¹ Commission européenne (2017), [*Budget Support – Trends and Results 2017*](#)

Néanmoins, **Jaurès Akibe**, du Syndical national des techniciens sociaux du Bénin, a fait remarquer que les accords de prêt conclus avec les institutions financières internationales allaient souvent de pair avec des conditions incitant les pays emprunteurs à réduire leurs déficits publics et leurs dépenses sociales. Ces conseils politiques préconisés par les institutions financières internationales ont souvent diminué considérablement la couverture et l'efficacité de la protection sociale, ce qui est contraire au programme international plus général en faveur d'une protection sociale universelle²². **David Coady**, du Fonds monétaire international, a répondu à ces critiques en indiquant que le mandat fondamental du FMI est la stabilité macroéconomique et financière, qui est également essentielle pour assurer un élargissement de la protection sociale durable. En outre, le FMI revoit actuellement son approche de la protection sociale, suite à un récent rapport de son Bureau indépendant d'évaluation (BIE)²³ et a annoncé qu'en 2019, il mettrait au point un nouveau cadre stratégique sur l'engagement du Fonds en matière de protection sociale²⁴. Ce cadre est très attendu par les nombreux syndicats et groupes de la société civile qui ont critiqué l'approche du FMI en matière de protection sociale.

Stephen Kidd, de Development Pathways, a rappelé qu'il était indispensable, dans l'ensemble, d'améliorer la cohérence mondiale de la protection sociale. Bien qu'elle soit internationalement reconnue comme un droit humain et que les États se soient engagés à l'échelle internationale à rendre la protection sociale plus universelle, de nombreuses réformes sont entreprises par ailleurs pour réduire la couverture de la protection sociale – souvent sous la pression d'organisations internationales. Stephen Kidd a fait remarquer, plus particulièrement, que les institutions financières internationales avaient aussi souvent recommandé de s'éloigner des approches universelles de la protection sociale pour préférer un ciblage strict des personnes les plus pauvres, même si de telles approches se sont révélées moins efficaces pour combattre la pauvreté et générer des soutiens en faveur d'investissements dans la protection sociale²⁵. Sur le plan international, il est nécessaire d'améliorer la cohérence internationale autour de l'importance des programmes universels. Les syndicats, les acteurs de la société civile et les universitaires ont un rôle à jouer en rappelant aux gouvernements leurs engagements en direction de l'extension de la protection sociale et de la recherche d'une couverture universelle.

Conclusions principales:

- Un renforcement du soutien international permettrait à certains pays (en particulier les pays moins développés et les pays en proie à de graves chocs économiques) d'élargir leurs systèmes de protection sociale. Toutefois, au final, il appartiendra aux États de garantir un financement durable à long terme reposant sur les ressources nationales. Il est souhaitable d'utiliser davantage l'aide au développement pour la protection sociale et de cesser de soutenir des programmes de développement de petite ampleur et des régimes fortement ciblés pour leur préférer des systèmes plus complets dotés d'une couverture large – parallèlement à la création d'un Fonds mondial.
- Au niveau international, il est nécessaire d'améliorer la cohérence mondiale sur la protection sociale. Les participants ont vivement critiqué les institutions financières internationales – en

²² Nations unies (2018), [Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights on the IMF and social protection](#)

²³ Bureau indépendant d'évaluation du Fonds monétaire international (2017), [The IMF and Social Protection: 2017 Evaluation Report](#)

²⁴ FMI (2018), [Implementation Plan in Response to the Board-Endorsed Recommendations for the IEO Evaluation Report – «The IMF and Social Protection»](#)

²⁵ Kidd, S. (2018), [Pro-poor or anti-poor? The World Bank and IMF's approach to social protection](#); voir par exemple le cas du Brésil: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/07/13/Brazil-Selected-Issues-45082>

particulier le Fonds monétaire international – qui encouragent la réduction des régimes de protection sociale alors que, dans le même temps, les Objectifs de développement durable des Nations unies luttent pour étendre la protection sociale.

Deuxième jour : Discussion de travail entre organisations syndicales

Il existe de nombreuses façons d'organiser, de gérer et de financer la protection sociale, bien que la garantie du droit à la protection sociale relève résolument de la responsabilité première de l'État. Pourtant, l'expérience a montré que les organisations syndicales, ainsi que d'autres organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans l'extension des régimes de protection sociale, chacune ayant des rôles et des compétences spécifiques et complémentaires. Il est de la plus haute importance qu'elles soient reconnues par les gouvernements en tant qu'acteurs à part entière dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de protection sociale. Leur participation est cruciale dans la mesure où elle garantit un processus décisionnel démocratique, une bonne gouvernance, une réactivité (services et/ou avantages adéquats et appropriés) et une responsabilisation.

Cette session fut l'occasion de faire le point sur ce qu'entreprennent les syndicats à l'échelle nationale et internationale pour étendre la protection sociale, mais aussi d'analyser la mesure dans laquelle les syndicats se sont spécifiquement emparés de la question du financement.

Les participants ont rappelé que les syndicats jouent souvent un rôle important à l'occasion des consultations du gouvernement lors de réformes de la protection sociale en siégeant aux commissions consultatives et/ou en négociant ces réformes directement par l'intermédiaire d'instances tripartites. Les récentes réformes des retraites en Uruguay et des soins de santé au Ghana en sont des exemples²⁶. Les syndicats participent également à des discussions à l'échelon national sur l'extension de la protection sociale, dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent et des programmes phares de l'OIT; c'est notamment le cas du Cambodge, comme l'a souligné **Prit SoUot**, de la Confédération cambodgienne du travail.

Outre les efforts de négociation, certaines organisations syndicales sont également parvenues à sensibiliser efficacement les travailleurs aux prestations sociales et à la façon d'y accéder, comme dans le cas de l'Association des travailleuses indépendantes en Inde²⁷, et à les aider à dénoncer les cas où les droits des travailleurs à une protection sociale sont bafoués (par exemple, le syndicat belge FGTB)²⁸, jouant ainsi un rôle essentiel pour veiller au respect de la législation.

Les syndicats ont fait part de leur profonde préoccupation à l'égard de la tendance à l'austérité et à la privatisation de la protection sociale, dans de nombreux cas. **Benson Upah**, de la confédération syndicale *Nigeria Labour Congress*, et **Baba Aye**, de l'Internationale des services publics, ont tous deux attiré l'attention sur le fait que les organisations financières internationales ont exercé une forte pression sur les gouvernements pour qu'ils privatisent les prestations et les services de protection sociale, ce qui a généré un chômage considérable et aggravé l'insécurité financière des travailleurs. Plusieurs syndicats ont également exprimé leurs craintes au sujet de la justice fiscale dans leur contexte national. **Giorgi**

²⁶ CSI-RSDC (2016), *Le dialogue social pour un développement durable en Uruguay, au Ghana et en Indonésie*

²⁷ Voir par exemple les services fournis par *SEWA Bharat*

²⁸ Voir par exemple: <http://www.fgtbbruxelles.be/services/aide-sociale/> et <http://www.vlaamsabvv.be/art.cfm?pid=23015>

Chanturidze, de la Confédération syndicale géorgienne, a fait référence à une réforme récemment adoptée en Géorgie pour limiter une hausse des impôts, rendant quasiment impossible l'extension de la protection sociale. **Jean Bossa**, de SYNATRIB Bénin, a précisé que les investisseurs directs étrangers bénéficiaient souvent d'un traitement fiscal préférentiel au Bénin par rapport aux entreprises locales, ce qui empêche les autorités locales de prélever les recettes fiscales qui pourraient contribuer au développement local.

Les participants ont relevé l'importance du travail réalisé par les syndicats pour s'exprimer publiquement contre une protection sociale et des réformes fiscales régressives. Les manifestations, les actions revendicatives et les campagnes dans les médias sociaux font partie des différentes stratégies syndicales utilisées par les syndicats. **Carolina Dantas**, de la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA), a évoqué l'expérience fructueuse menée au Nicaragua, où une réforme visant à baisser radicalement les retraites a été annulée suite au mécontentement général des syndicats, de la société civile et du grand public. **Juan Carlos Durán**, de CTRN Costa Rica, a signalé que les syndicats organisaient une grande grève la même semaine pour protester contre les mesures fiscales régressives.

Des exemples des efforts déployés par les syndicats pour promouvoir une extension de la protection sociale ont également été fournis. **Sulistri Afrileston** a souligné le travail réalisé par la confédération KSBSI, qui a aussi organisé plusieurs séances de formation et de sensibilisation à l'intention de ses affiliés, notamment les travailleurs/euses de l'économie informelle, au sujet de la nouvelle loi sur la sécurité sociale. Chaque branche étant davantage développée et mise en place, la KSBSI continue de jouer son rôle de plaidoyer en vue d'améliorer l'application concrète du système de sécurité sociale. Un acquis important pour la KSBSI, conjointement avec le syndicat des travailleurs migrants indonésiens SBMI, était l'adoption par le Parlement indonésien de la nouvelle loi sur les travailleurs migrants le 25 octobre 2017, qui crée la base juridique pour l'adhésion de millions de travailleurs/euses migrants indonésiens au système de sécurité sociale officiel, améliorant ainsi considérablement leur accès à la sécurité sociale.

Plusieurs participants, dont **Yvel Admettre**, de CTSP Haïti, ont également rappelé qu'il était difficile de financer la protection sociale à cause de la forte proportion du travail informel. Néanmoins, les participants ont indiqué que l'économie informelle ne devait pas être considérée comme une vaste entité homogène qui ne veut pas passer dans l'économie formelle, ou qui refuse de payer des impôts ou des cotisations de sécurité sociale. Certains groupes sont tout à fait disposés à faire partie des programmes de protection sociale, comme en a témoigné **Drissa Soare**, de la CNTB Burkina Faso, en déclarant qu'au Burkina Faso, les syndicats étaient parvenus à organiser des travailleurs ayant des formes atypiques de travail et des personnes travaillant dans l'économie informelle, et qu'ils avaient soutenu ces travailleurs pour qu'ils aient accès au régime de sécurité sociale. Outre le développement d'une série de services spécifiques en tant que syndicat (notamment l'assistance juridique), la CNTB mène également un travail de plaidoyer conjoint avec le Réseau national du droit à la protection sociale. Dans ce réseau, ils mettent leurs forces en commun avec d'autres mouvements sociaux (notamment une organisation de mutuelle de santé, une institution de microcrédit, etc.) afin d'avoir davantage d'impact sur le programme politique. **Yvonne Mujawabega**, de la CESTRAR Rwanda, a signalé que de nombreux travailleurs/euses informels rwandais bénéficiaient d'une couverture médicale grâce à l'assurance-maladie communautaire et que, suite à la promulgation de la nouvelle législation du travail (2018), le régime général de sécurité sociale était désormais étendu à tous les travailleurs/euses informels. Elle a informé que la CESTRAR avait activement participé à cette extension et qu'elle le célèbre aujourd'hui. **Francisca Jiménez**, de la CASC-République dominicaine, a rappelé que le programme AMUSSOL en République dominicaine avait permis aux syndicats d'élargir la protection sociale aux travailleurs atypiques à partir de contributions volontaires et de promouvoir l'intégration de ces

travailleurs à l'économie formelle²⁹. En outre, elle a indiqué qu'ils étaient également engagés dans une coopération stratégique avec d'autres organisations sociales dans son pays pour promouvoir le programme de protection sociale. **Issoufi Maiga**, d'UNTM Mali, a souligné l'importance d'une approche du financement de la protection sociale qui englobe tous les aspects, comprenant par exemple des réformes de protection sociale institutionnelles, la formalisation de l'économie informelle et le développement du travail décent.

En plus de telles activités menées à l'échelle nationale, les syndicats sont très actifs pour influencer l'agenda international sur la protection sociale. Leur influence est particulièrement évidente lors de la négociation de normes internationales du travail où les organisations syndicales ont par exemple fructueusement participé à la formulation des principales dispositions de la Recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale et de la Recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les syndicats participent aussi à des processus de suivi pour contrôler la mise en œuvre des normes de l'OIT, notamment sur la sécurité sociale. Ils jouent par ailleurs un rôle actif dans les processus de suivi des Objectifs de développement durable des Nations unies. Récemment, lors du Forum politique annuel de haut niveau des Nations unies, les organisations syndicales ont appelé à la mise en place de socles de protection sociale appropriés et accessibles à tous, accompagnés d'un financement durable et de mesures visant à éliminer l'évasion fiscale³⁰. Dans le cadre du G20, les syndicats ont rappelé l'importance d'une protection sociale identique pour tous, y compris pour les personnes occupant des formes atypiques d'emploi, et ont exigé que les employeurs endossent de plus grandes responsabilités en matière de cotisations sociales et réclamé une imposition juste pour étayer l'extension de la protection sociale³¹. Des organisations syndicales sont représentées au sein du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle.

Dans ce contexte, plusieurs participants ont précisé que le travail de sensibilisation des syndicats en faveur des régimes de protection sociale universels devrait se poursuivre à l'international, et qu'il fallait prêter davantage attention à l'importance d'un financement suffisant et prévisible de la protection sociale. **Maryvonne Nicolle**, de CFDT France, a indiqué qu'un tel travail à l'échelle internationale pouvait apporter un important soutien aux syndicats pendant leurs négociations et leurs activités de sensibilisation nationales. Sur le plan international, les acteurs importants sont essentiellement l'OIT, le G20, la Commission de la condition de la femme des Nations unies, le Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable; les discussions avec les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale sont également à prendre en considération. Par ailleurs, les syndicats réfléchiront à la possibilité de recourir plus fréquemment aux mécanismes de contrôle de l'OIT lorsque les normes de l'OIT relatives à la protection sociale ne sont pas respectées.

Plusieurs participants ont évoqué l'amélioration potentielle du soutien international en faveur du financement de l'extension de la protection sociale. **Umesh Chandra Upadhyaya**, de GEFONT Népal, a suggéré de définir un montant de référence spécifique pour la protection sociale dans les budgets d'aide au développement. Un consensus a toutefois été atteint sur le fait que l'État assume la principale responsabilité de fournir une protection sociale et qu'il est indispensable, par conséquent, de créer des bases de financement nationales indépendantes à long terme.

²⁹ World Solidarity (2016), [Amussol: informal workers have access to social security in the Dominican Republic!](#)

³⁰ Voir, à titre d'exemple, la déclaration du Grand groupe des travailleurs et des syndicats lors du Forum politique de haut niveau (2017), [La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les sexes](#)

³¹ Voir, par exemple, la [Déclaration du L20 à l'occasion de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des États du G20 de 2017](#)

L'importance des partenariats stratégiques entre les syndicats, la société civile et d'autres parties prenantes a été largement mise en avant car ils permettent de renforcer l'expertise sur cette question, de générer une dynamique politique accrue propice aux réformes et de faire reconnaître le rôle que ces différentes organisations devraient jouer dans la transformation de nos systèmes de protection sociale. Les participants ont échangé sur des exemples positifs relatifs à la création d'alliances. **Bart Verstraeten**, de Solidarité Mondiale, a expliqué comment son organisation avait encouragé les réseaux multipartites, aux niveaux national et continental, entre les syndicats et d'autres mouvements sociaux pour étendre le droit à la protection sociale aux travailleurs informels et ruraux. Au niveau régional, la CSI-Afrique s'est unie à plusieurs organisations de la société civile dans le cadre de la campagne «Arrêtons l'hémorragie», destinée à bloquer les flux financiers illicites depuis l'Afrique³². Au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal, au Mali et au Togo, la participation de syndicats et de mouvements sociaux à l'élaboration des récentes réformes de la protection sociale ont ouvert la voie à l'inclusion de travailleurs de l'économie informelle aux régimes de protection sociale³³. En Belgique, une large coalition de syndicats, d'ONG de développement et de mutuelles de santé a mené une campagne sur deux ans, «Protection sociale pour tous», dans le but de promouvoir le droit humain à la protection sociale³⁴. Sur le plan international, plus de 90 syndicats et organisations de la société civile se sont unis au sein de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale afin de défendre ensemble et d'optimiser leur représentation au sein d'instances internationales relatives à la protection sociale (par exemple, le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle) et pour échanger des informations et des connaissances³⁵.

Il serait souhaitable qu'il y ait davantage d'échanges entre les syndicats pour qu'ils puissent mettre en commun leurs stratégies visant à élargir la protection sociale et résister à la tendance à l'austérité. **Ghislaine Saizonou**, de la CSI-Afrique, a mentionné le rôle des organisations syndicales régionales et de la CSI pour faciliter ces discussions. La CSI a évoqué la mise en place du Réseau protection sociale, liberté et justice pour les travailleurs, en partenariat avec l'OIT, et a invité les participants à y prendre part³⁶.

Certains participants, dont **Drissa Soare**, de CNTB Burkina Faso, a également suggéré d'améliorer la coordination entre les syndicats au niveau régional ou international au sujet de leurs demandes politiques liées au financement de la protection sociale. **Francis Kim**, de la CSI-Asie-Pacifique, a signalé que les syndicats de cette région avaient approuvé des principes généraux sur l'imposition, qui privilégient l'importance d'une imposition juste, efficace et suffisante, d'un recouvrement performant des impôts, de la nécessité d'éviter une concurrence à la baisse dans le domaine des impôts – tout en reconnaissant qu'il n'existe pas d'approche universelle de l'imposition dans la région. Il conviendrait de réfléchir à l'application de principes semblables dans d'autres régions ou à l'échelle internationale.

Enfin, les participants, notamment **Michael Akupa**, de LARRI Namibie, ont déclaré qu'il faudrait entreprendre davantage de recherches sur le plan national et international pour évaluer le coût des réformes éventuelles et identifier les possibilités de créer une réserve budgétaire. Ces recherches permettraient de déterminer l'importance de la protection sociale pour soutenir la demande globale, le

³² Voir stopthebleedingafrica.org

³³ WSM et HIVA Université de Louvain (2012), *WSM: a partner in synergies for development*; Ndaye, P. (2016), *L'implication des mouvements sociaux dans les politiques de couverture sanitaire universelle. Une étude comparative de 5 pays de l'Afrique de l'Ouest*

³⁴ BIT (2016), *Belgium: Mass campaign «Social protection for all»*

³⁵ Voir Coalition mondiale pour les socles de protection sociale (2017), *Statement to the IMF on the findings of the evaluation report and the IMF's approach towards social protection*

³⁶ Pour de plus amples informations: <https://www.social-protection.org/gimi/Workers.action>

développement des compétences, l'emploi régulier et la croissance économique globale, et de montrer aux décideurs politiques que l'extension de la protection sociale pourrait, en partie, être autofinancée.

Conclusions principales:

- Il est essentiel d'étendre la protection sociale aux travailleurs et travailleuses actuellement exclus, notamment les travailleurs informels ou occupant des emplois atypiques. Un meilleur accès à la protection sociale de ces travailleurs peut contribuer à renforcer la base de financement de l'ensemble du système de protection sociale.
- Les bailleurs de fonds externes peuvent – et devraient – faire plus pour soutenir les régimes de protection sociale dans les pays à faible revenu initialement, mais il est indispensable de créer des bases de financement nationales indépendantes sur le long terme. Une augmentation des sommes allouées à la protection sociale dans le cadre de l'aide au développement, associée à l'instauration d'un Fonds mondial, permettrait d'aider les États à mettre en place un financement de la protection sociale et à faire face aux chocs.
- Les mesures budgétaires utilisées pour financer les systèmes de protection sociale non contributifs doivent faire l'objet d'un examen approfondi car cela aura une incidence, inévitablement, sur le caractère progressif du régime d'imposition.
- Le travail de sensibilisation réalisé par les syndicats en faveur des régimes de protection sociale universels devrait se poursuivre à l'international – en particulier auprès de l'OIT, du G20, de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, du Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable, et dans les discussions avec les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale.
- Des échanges plus soutenus entre les syndicats à l'échelle régionale et internationale au sujet de la protection sociale permettraient aux syndicats de s'informer mutuellement sur leurs stratégies respectives et de mieux coordonner leurs demandes politiques lorsque nécessaire.
- Il conviendrait de nouer davantage d'alliances stratégiques entre les syndicats, les acteurs de la société civile, les universitaires et les groupes de réflexion. Ces partenariats peuvent créer une dynamique politique utile à l'extension de la protection sociale et donner plus de poids aux éléments de base permettant de soutenir les activités de sensibilisation.
- Il est souhaitable de recueillir d'autres données aux niveaux national et international sur les avantages économiques de la protection sociale. Ces éléments peuvent montrer que l'extension de la protection sociale peut, dans une certaine mesure, être autofinancée.